

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un mars à dix-sept heures minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Sophie DUCCA, Valerie AZAN, Liliane BARGES, Jade BELLANGER et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE, Thibaut CHARLOT.

Convocation et affichage : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Madame Jade BELLANGER

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

OBJET : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES "FETES ET CEREMONIES" ET "RECEPTIONS"

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les dépenses résultant des réceptions diverses font l'objet d'une imputation au budget communal à l'article 623 "fêtes et cérémonies" et 625 "réceptions".

Le décret n° 88-074 du 21 janvier 1988 modifiant le décret n°83-16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives ne prévoit pas de dispositions particulières pour ce type de dépense.

Cependant, le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité.

Pour ce faire il nous demande une délibération de principe autorisant l'engagement de ces dépenses à savoir :

Remise de cadeaux, fleurs, repas à l'occasion de réceptions diverses, départ à la retraite, réception de travaux, assemblées générales, etc.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise le Maire à engager les dépenses à l'article 623 "fêtes et cérémonies" et 625 "réceptions" du budget communal, à l'occasion des fêtes, cérémonies ou réceptions diverses énumérées ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 21 mars 2026

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



La secrétaire
Jade BELLANGER

A blue ink signature of Jade Bellanger, the secretary, written over a faint circular stamp.